



ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 JUIN 2018
A
DIJON
CONSEIL DEPARTEMENTAL 21
Rue Joseph Tissot



ASSEMBLEE GENERALE DU 29/06/2018 A DIJON

Bilan de la saison 2017-2018

C° des Compétitions

136 équipes engagées

+ 2 équipe se sont engagées en 2^{ème} partie D4 – Niveau bas

Pas de forfait général en D3 grâce au nouveau règlement forfait

4 forfaits généraux en D4 – Niveau Bas

2 journées complète remises, ce qui a engendré des matchs le week end de Pâques et les jours fériés de Mai.

Très belle journée le 19 Mai pour les Finales de la Coupe de Côte d'Or organisée par le club de MPL sur le site de Pontailler/Saône. Remerciements au club de MPL.

FUTSAL

Grand succès des journées Futsal Séniors organisées pendant la trêve hivernale (42 équipes) ;

Remerciements aux clubs et municipalités pour le prêts des salles.

Le Président : B. LECOUR

C° de Discipline

Les sanctions sont à peu près stables, comme l'indique les chiffres ci-dessous :

- <u>avertissements</u> :	2016/2017	2017/2018
Clubs libres	1722	1840
Foot entreprise	140	135
Jeunes	318	283
- <u>exclusions</u> :		
Clubs libres	129	131
Foot entreprise	4	6
Jeunes	41	48
Dirigeants/Educateurs	8	10
Hors match	12	4

Nous avons fait 16 auditions, et traité déjà 15 dossiers « instructeur », tout en sachant qu'il y en a encore 5 en attente.

La commission rappelle qu'elle juge en fonction des éléments en sa possession (rapport et audition). Elle regrette les propos tenus par certains clubs, propos que la commission juge diffamatoire et invite ces derniers à s'investir au sein de ladite commission. Ceux-ci seront en mesure de constater que la tâche n'est pas facile.

Il existe des règlements que la commission applique, mais les clubs, même devant les faits (graves) avérés ne se remettent pas en question.

La commission continuera la saison prochaine en toute sérénité.

Un grand merci à Agnès et Delphine pour leur savoir-faire et leur disponibilité.

Bonnes vacances à tous.

La Présidente : M. BORSATO

Commission championnats jeunes

U18 ACCESS : 10

U18 D1 : 10 -> 1 Forfait général

U18 D2 : 2 gr de 9 -> 2 Forfaits Généraux

38 équipes engagées.

U15 ACCESS : 10

U15 D1 : 9 -> 1 Forfait Général

U15 D2 : 3 gr de 8 -> 1 Forfait Général

43 équipes engagées.

U15 Fun Foot : 4

U13 : 102 équipes engagées.

Le Président : S DA SILVA

Commission des Féminines

I- COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission de féminisation est composée des membres suivants :

- Elodie DUCREUX (Présidente)
- Laurine GALIZZI
- Sylvain JOBARD
- Camille LOUVION
- Morgane MAIRET
- Yannis MAIRET
- Charlène PERIA
- Ludivine ROUX
- Julie TSCHIRHARDT
- Nathalie URBANIAK

Elle œuvre en étroite collaboration avec Peggy SEURAT (CDFA), Pierre-Yves BERNIER (DTD) et Laurie MASSOT (service civique communication).

Les membres de la commission se sont réunis à 13 reprises durant la saison 2017-2018.

II- MISSIONS

La commission de féminisation a deux missions principales :

- le développement du football féminin au niveau du district : organisation et gestion des pratiques (calendriers, championnats, coupes), aide aux clubs, promotion du football féminin.

- la féminisation du football : sensibilisation aux différents rôles que peuvent prendre les femmes dans le football féminin (encadrer, arbitrer, diriger, promouvoir...) à travers les actions demandées par la Fédération.

III- ACTIONS

A. COMPETITIONS

CATEGORIE	LICENCIEES	TENDANCE	COMPETITION
U6F A U11F	235/289	+22,98%	Plateaux mixtes et féminins
U12F A U15F	236/234	-0,85%	Championnat district
U18F	137/130	-5,11%	Championnat district et championnat régional
SENIORS F	418	+33,55%	Championnat et criterium district Play-off Pratique futsal

Pour la saison 2017-2018, le district de Côte-d'Or a enregistré 1071 licenciées féminines toutes catégories confondues, soit une augmentation globale de 10,30% par rapport à la saison dernière.

B. ACTIONS PONCTUELLES

La commission de féminisation a organisé les actions suivantes durant la saison 2017-2018

MANIFESTATION	CATEGORIE
Journées découvertes	U6F à U11F
Festifoot	U6F à U11F
Coupe de Côte-d'Or futsal	U15F U18F Seniors F
Coupe de Côte-d'Or	U15F U18F Seniors à 8 Seniors à 11
Foot5	EFF U15F U18F Seniors F
Funfoot	U15F
Golf-foot	U15F U18F
Rentrée du foot féminin	Toutes catégories

C. ACTIONS DE PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ

Durant la saison 2017-2018, la féminisation du football et la promotion du football féminin ont principalement été développées autour de deux actions phares : la 1000^{ème} licenciée et la Soirée des Championnes.

- 1000^{ème} licenciée : organisation d'un match au féminin en partenariat avec le DFCO le samedi 10 mars 2018. Invitation des 1000 licenciées par le DFCO, réalisation d'un clip, confection de banderoles par les clubs, coup d'envoi par la 1000^{ème} licenciée, protocole avec des joueuses de différentes catégories féminines et de différents clubs, distribution de bracelets.
- Soirée des Championnes : en partenariat avec le Conseil Départemental, organisation de tables rondes sur les thèmes du sport-santé, de l'engagement au féminin et de l'évolution du football féminin, vin d'honneur et remise des récompenses de la saison.

IV- PERSPECTIVES 2017-2018

Pour la saison 2017-2018, l'accent sera porté sur la Coupe du Monde féminine 2019 et la captation de nouvelles licenciées.

La Présidente : E. DUCREUX

Commission Foot Entreprise

Fonctionnement de la commission :

La Commission Foot Entreprise a géré et programmé au cours de la saison plus de 180 matches toutes compétitions confondues en essayant au maximum de satisfaire vos souhaits et ce n'est pas simple.

La Commission Foot Entreprise se réunit tous les mercredis soir. 40 fois cette saison et reste à votre écoute et à votre disposition pour vous aider.

Son rôle est de veiller à ce que toutes les rencontres se déroulent dans le respect des règlements sans parti pris.

La tâche de la commission n'aurait pu être menée à bien sans l'apport et l'aide très efficace du personnel administratif du District de Côte D'or, Agnès CHAPON et Delphine CHARDON. Que nous tenons à remercier très chaleureusement pour leur disponibilité et leurs compétences mises au service du football entreprise.

Un nombre d'équipes engagées cette année (19) Le championnat c'est dérouler avec deux groupes.

Un groupe de 9 équipes D1. FE.

Et un groupe de 10 équipes D2. FE

Une équipe le FC ATLAS c'est retirer avant le début du championnat.

CHAMPIONNAT

Nous avons dû nous adapter, pour la programmation des rencontres, suite a l'engagement de plusieurs équipes en coupe Fernand BACHELARD, beaucoup trop de report de matches pour manque d'effectif en début de saison et raison diverses.

Malgré ça et les caprices du temps nous avons pu terminer le championnat comme prévu au calendrier le 9 Juin 2018.

17 clubs sont affiliés dont 19 équipes participent à la compétition régulièrement en Championnat et dans les différentes Coupes.

- 2 clubs possèdent deux équipes (Municipaux Dijon et Team 2000 FC)
- 9 équipes ont évolué en Championnat de D1. FE
- 10 équipes ont évolué en Championnat de D2. FE

- 6 équipes se sont engagées et ont participé au Championnat National
- 19 équipes ont participé au Challenge Christian MEUNIER
- 8 équipes ont participé à la Challenger Cup Foot Entreprise
- 6 équipes ont participé à la CCO Fernand Bachelard

Nous avons enregistré 490 licenciés cette saison, une progression de 24,3 % par rapport à la saison dernière

La discipline est traitée par la commission compétente du District, seule habilitée à prendre les décisions.

Cette saison pour 19 équipes pour 148 matchs toutes compétitions confondue et nous avons enregistré :

- 142 cartons jaunes
- 10 cartons rouges

Statut de L'arbitrage :

13 clubs sont en règle vis à vis du statut de l'arbitrage au 31 janvier 2017.

3 clubs sont donc en infraction et non pas d'arbitre auxiliaire :

Sur le plan sportif :

Championnat : D1 FE

- 1 Municipaux Chenove
- 2 Municipaux Dijon
- 3 Enseignant

Championnat : D2 FE

- 1 Juristes
- 2 Take US
- 3 Chartreuse

Championnat National Football-Entreprise :

- 6 Clubs se sont engagés
- Défaite en 1/32ème de finale
- De Enseignant contre RCPH LE HAVRE sur le score de 0-3
- De Municipaux de Chenove contre AS EVRY PTT sur le score de 2-5

Challenge C MEUNIER :

- Enseignant – Jeunesse Mahoraise
- Victoire du club d'Enseignant sur le score de 3-2

Challenger Cup de Football Entreprise

- Municipaux Dijon 1 – Juristes
- Victoire du club Juristes sur le score de 2-4

Coupe du District Fernand Bachelard :

6 équipes Football Entreprise engagées dans cette compétition "Libre" :

Les Municipaux Dijon s'incline en 16ième de finale contre Auxonne 2

Tournoi Futsal Seniors

9 équipes Football Entreprise engagées et ont participé à cette compétition

Les Récompenses

Remise à L'Assemblée du district à Dijon le vendredi 29 juin 2018 à 19h00

(Au conseil départemental rue Joseph Tissot)

Médaille du District :

Mr MONTEIRO DE BARROS Antonio (Municipaux Dijon)

Ethique 2016-2017 :

Classement établi par la Commission compétente du District en fonction des sanctions.

Les bons d'achat des clubs non en règle financièrement leur seront remis quand ils seront à jour.

Saison 2018/2019

En fonction du nombre d'engagés ? Il y aura un ou deux groupes.

Ceux-ci seront constitués à partir des engagements des clubs par le Logiciel FOOTCLUBS.

Un grand merci à tous les membres de la commission pour le travail accompli au cours de cette saison.

**Le Président
Jean Pierre NAUDET**

Commission d'Appel

La commission départementale d'Appel a traité lors de la saison 2017-2018, 6 dossiers d'appel.

Pour 2 d'entre eux la décision de 1^{ière} instance a été confirmée, 4 faisant l'objet d'un jugement révisé.

Je remercie les membres de la Commission (élus et non élus) pour leur ponctualité et leur assiduité ainsi que le secrétariat du District

Le Président : J. THIBERT

Commission Départementale de l'Arbitrage

Membre de la Commission Départementale de l'Arbitrage :

Mesdames : Céline BAGROWSKI ; Mireille BORSATO

Messieurs : Mohamed ANTAR ; Mickael BAUDOT ; Victor BRIEND ; Serge CAUMONT ; Brahim ES SBITI ; Ameer KISSARI ; Philippe OUTHIER ; Théo RAFFESTIN ; Daniel MOIGEON ; Richard MOREUX ; Valerian THIBERT ; Cyrille REMOND ; Damien ROUGINAT et Mourad EL IDRISSI.

Les arbitres de la Côte d'Or :

Plus de 180 arbitres cote d'oriens ont officié les weekends. Ce chiffre représente des arbitres évoluant au niveau National, Régional et Départemental. Concernant le championnat de notre District, 130 arbitres ont parcouru le département (championnats jeune et senior). Viens s'ajouter à cet effectif les nouveaux arbitres qui ont suivi une formation « devenir arbitre ».

Les désignations étaient sous la responsabilité de Brahim ES SBITI pour les séniors et Alexandre MILLARD pour les jeunes.

Formations :

« Devenir arbitre »

Pendant la saison, la Commission a mis en place 3 sessions de formation. Elles étaient sous la responsabilité de Damien ROUGINAT, arbitre en activité et membre de la commission. Sont venus en renfort, des formateurs diplômés pour préparer aux mieux les candidats. Les formations se sont déroulées sur des samedis, sur différents sites.

Octobre 2017 : sur le site de Chenôve, 22 arbitres ont participé à la formation.

Janvier 2018 : sur le site de Messigny et Vantoux, formation dédiée aux féminines, 6 participantes

Février 2018 : sur le site de Daix, 8 participants

Avril 2018 : Une formation pris en charge par la Commission Régionale de l'Arbitrage. Pendant les vacances de Printemps, elle met en place une session de formation sur 3 jours consécutif. Jacques BADET, Conseillé Technique de l'Arbitrage animera la formation en présence des formateurs Ligue. La Côte d'Or était représentée par 4 jeunes stagiaires (1 fille et 3 garçons).

Un total de 40 candidats sur cette saison (7 filles et 33 garçons)

« Cours mensuels »

Une fois par mois, des cours régulièrement dispensés sur le Site de Beaune et Dijon. Pour les arbitres séniors, le 1^{er} vendredi de chaque mois. Sur le secteur de Beaune, au club d'A.S Beaune, Daniel MOIGEON membre de la commission était le responsable des cours. Pour Dijon, c'est au siège du District, que les séances ont eu lieu et elles étaient animées par des membres de la CDA.

Pour les Jeunes Arbitres du District, les cours se déroulaient sur le 2^{ème} vendredi de chaque mois. Le responsable de la section Théo RAFFESTIN, avec son équipe, a animé les cours. Comme pour les séniors, les cours étaient sous une ambiance conviviale et d'échange.

« Les arbitres Auxiliaires »

Environ 140 dirigeants de club ont suivi une formation « arbitres auxiliaires ». Les formations ont été animés par la Commission. Les membres se sont rendus dans les clubs (Précy, Binges, Echenon, Chatillon sur Seine, Beaune, Lacanche et Selongey) pour permettre de rencontrer les bénévoles des clubs et d'échanger autour de l'arbitrage. Des séances étaient aussi prévus à Quétigny au Siège du District.

« Stages arbitres senior et jeune » :

En janvier 2 stages spécifiques ont été organisés à chaque fois sur une journée complète :

- 1 pour les groupe D1 – D2 – D3 et arbitre assistants
- 1 pour les JAD.

« Arbitrage Futsal » :

Valérien THIBERT, membre de la Commission, arbitre en activité sur les championnats à 11 et arbitre spécifique futsal a animé des formations aux arbitres souhaitant pratiquer l'arbitrage futsal. En soutien, Khalid FOUAD, Alban DERVAUX et Nicolas DUJARDIN, tous arbitres en futsal ont apporté leur expérience auprès de nos arbitres pendant la formation.

« Formation à la candidature Régionale » :

5 candidats ont suivi des cours afin de se préparer à l'examen Ligue en juin. Les cours étaient animés par Mohamed ANTAR, arbitre en activité et membre de la Commission. Les supports de formation fournis par le C.T.R.A, ont permis à tous de suivre dans les bonnes conditions.

Activité de la CDA :

La CDA s'est réunie 7 fois, la Commission jeunes 5 fois.

Le président ou des membres désignés ont régulièrement participé :

- Aux réunions du comité directeur du district
- à la CRA
- à la commission de discipline
- à la commission d'appel
- à la commission du statut de l'arbitrage

Le sportif

La CDA se félicite qu'aucune agression n'ait été recensée la saison dernière. Néanmoins de très nombreuses incivilités demeurent, surtout en paroles, et c'est bien là le reflet de la société d'aujourd'hui.

Félicitations :

Céline BAGROWSKI, club de E.S.V.O, arbitre féminine fédéral 1, a été désignée 4^{ème} arbitre en quart de finale de la Ligue des Champions féminine à Wolfsburg en Allemagne.

En fin de saison, elle a été désignée en finale de la Coupe de France Féminine, en tant qu'arbitre assistante sur le match : OL-PSG

Pierre HUERTAS, jeune arbitre de Ligue, appartenant au club de Is-Tille a été sélectionné pour arbitrer le tournoi mondial futsal scolaire à Tel-Aviv en Israël. Une expérience qui n'est pas prête à oublier.

Corentin SIMON pour de Chevigny St Sauveur ; *Camille CHEVALIER* pour le club de Saulon Corcelles ; *Pierre HUERTAS* pour le club d'Is-Tille, ont été reçus à l'examen Jeune Arbitre Fédéral.

Pour la prochaine, ils seront désignés sur des championnats jeunes nationaux.

Nous souhaitons faire un clin d'œil à Clément TURPIN sélectionné pour arbitrer dans l'un des plus beaux championnats du monde qui se déroulera en Russie. Nous serons devant nos écrans pour soutenir le directeur de jeu.

Conclusion :

Tout ce qui est relaté ci-dessus ne pourrait pas avoir lieu sans un investissement important des membres de la CDA, de la Commission jeunes et des observateurs, donc merci à eux pour le travail fourni.

Je tiens aussi à renouveler mes remerciements à tous les clubs de mon district, qui nous ont mis à disposition les installations sportives et salle.

Je tiens aussi à remercier Mesdames CHAPON et CHARDON, salariées administratives du District.

Le Président de la CDA
Mourad EL IDRISI

Commission Départementale Technique

Une saison s'achève avec son lot de réussites et d'échecs, pour vous, les clubs. Nous vous félicitons ou vous encourageons à persévérer dans vos actions pour atteindre vos objectifs. De même que pour vous les clubs, la DTD a essayé d'atteindre ses objectifs.

La coordination par pôle présentée lors de notre première année suit son cours. Cette année, les membres de la DTD en responsabilité, ont maintenu, développé et conduit leurs activités pour vous proposer des pratiques adaptées et cohérentes. Ils, elles, vous présenteront leur rapport détaillé. Du Plan de Performance Fédéral (PPF) au Futsal dernièrement, en passant par le handisport, la féminisation, le foot d'animation et le foot à l'école, les actions n'ont pas manqué, mettant à l'honneur l'engagement de nos bénévoles, pour la plupart tous également engagés en club.

La DTD a pour but de coordonner l'ensemble du domaine technique en s'appuyant sur les commissions existantes ou sur de nouvelles. Conformément à nos engagements pris il y a un an, et en cohérence avec la politique de l'ETR, la ligne directrice souhaitée est fixée et un plan d'actions départemental est formalisé.

Trois réunions plénières ont eu lieu, définissant ainsi les priorités techniques et de développement de nos commissions. La masse de réflexion, de travail, d'action a été supportée par nos commissions. A ce titre, j'en profite au nom de la toute la DTD, pour féliciter et remercier de leur dévouement pour notre bon fonctionnement tous les bénévoles de ces commissions.

Nos principaux travaux ont concerné :

- le développement des pratiques, avec l'expérimentation du FunFoot
- la refonte de nos championnats jeunes en cohérence avec ceux de la ligue
- le développement du futsal avec notamment la coupe départementale seniors
- la féminisation avec les festivités de la 1000^{ème} licenciée.

Le Plan d'Excellence Sportive (PES) et la structuration des clubs (formation des éducateurs et labellisation) restent au cœur des actions techniques mises en place cette saison.

STRUCTURATION DES CLUBS

Label Club Jeunes FFF :

- Elite : Aucun
- Excellence : 1 (JSIF)
- Espoirs : 1 (Dijon FCO Féminin)
- +7 candidatures dont 1 pour améliorer

Peu de clubs cette année, mais la saison à venir s'annonce riche avec le renouvellement des premiers Label Jeunes FFF décernés en 2016, ainsi que les nouvelles candidatures.

Formations de Cadres :

294 personnes formées en Côte d'Or sur 14 sites

CFF1

Chenove -> 23 stagiaires

ASPTT DIJON -> 14 stagiaires

CFF2

Fontaine les Dijon -> 22 stagiaires

CFF3

Dijon Université -> 16 stagiaires

Selongey -> 18 stagiaires

CFF4

Dijon CREPS -> 10 stagiaires

Modules

U7 -> à Dijon (USCD) 8 Stagiaires – à Corgoloin 3 Stagiaires - à Saulon 6 stagiaires

U9 -> à Epouisse 9 stagiaires – à Genlis 12 stagiaires

U11 -> à Beaune 15 stagiaires – à St Julien 10 stagiaires

U13 -> à ASPTT Dijon 12 stagiaires

U15-> à Quetigny 18 stagiaires

U18-> à St Apollinaire 10 stagiaires

Séniors -> Chenove annulé seulement 4 pré-inscrits

Gardien-> à Dijon (USCD) 20 stagiaires – à Dijon (DFCO) 17 stagiaires

Futsal base -> 25 stagiaires

Futsal perfectionnement 8 stagiaires

Beach Soccer -> 36 stagiaires

Certifications Fédérales :

7 mars à Auxerre (16 candidats, 3 côte-doriens)

10/11 avril 2018 à Besançon (13 candidats, 2 côte-d'oriens)

2 mai à Lons le Saunier (33 candidats, 3 côte doriens)

23 mai 2018 à Fontaine les Dijon (35 candidats, 33 côte-doriens)

30 Mai 2018 à Chalon/Saône (41 candidats, 21 côte-d'oriens)

20 décembre 2017 à Chalon (16 candidats dont 1 côte-d'orien)

Certains sont allés à Vesoul également.

CFF1- Fontaine les Dijon : 8 Educateurs – Chalon : 5 Educateurs –Lons : 1 éducateur – Auxerre : 1 éducateur

CFF2- Fontaine les Dijon : 2 Educateurs - Chalon : 4 Educateurs – Lons : 1 éducateur – Auxerre : 0 éducateur

CFF3- Fontaine les Dijon : 3 Educateurs - Chalon : 3 Educateurs – Lons : 0 éducateur – Auxerre : 2 éducateur

CFF4- Fontaine les Dijon : 2 Educateurs - Chalon : 1 Educateurs – Lons : 0 éducateur

Futsal Base – Besançon : 2 éducateurs

ACTION TECHNIQUES DEPARTEMENTALES

- Rentrée du foot sur 17 sites : 09/09 (U10/U11 avec 800 enfants) - 16/09 (U8/U9 avec 800 enfants) – 23/09 (U6/U7 avec 400 enfants)- 17/10 (U6F à U18F près de 30 filles)
- Plateaux de Noel U7 : 16 et 17 Décembre

- JN U7 : Le 29 mai à Quetigny avec 82 équipes (+52% d'équipes participantes)
- JN U9 : Le 29 mai à Quetigny avec 90 équipes (+55% d'équipes participantes)
- Défis Jérémy – Challenge U11 à St Jean de Losne

P.P.F (Plan de Performance Fédéral)

- **U16** -> Inter Ligues à Grandvillars du 24 au 26 Octobre 2018 : 3 Joueurs de Côte d'Or (DFCO) dans une sélection composée de 8 joueurs maximum de clubs pro et 8 joueurs né au second semestre.
- **U15** -> Inter Ligues Avenir à Mejjannes le Clap (30) (4 côtedoriens sur 16) Inter Ligues à Grandvillars du 17 au 20 Avril 2018 (2 joueurs de Côte d'Or)
- **CPD U14** -> 20,25 Octobre 2017 – 22 Février 2017 – 1er Mars 2017 – Stage Espoir du 14 au 16 juin 2017 (8 joueurs DFCO et FC Talant)
- **CPD U14F-U15F**: 03, 26 et 31 Octobre 2017 – 20 janvier 2018
Rassemblement Régional les 14 au 16 février 2016 (4 filles) et Inter-Ligues 17 au 19 avril à Castelmouroux (31) 2017 (3 filles ALC Longvic, DFCO Féminin)
Pôle Espoirs Féminin de Vaux en Velin : 2 joueuses dont 1 U14 (année d'avance)
- **CPD U13** : Au CREPS les 25,31 Octobre 2017, 2 novembre 2017 – 14, 21 février 2018 – 18 avril 2018 – suivi de 26 joueurs.
Stage Espoir du Foot du 26 au 28 Avril 2017 au CREPS : 8 joueurs issus de 4 clubs (Dijon FCO, ASPTT Dijon, USC Dijon et Fontaine les Dijon FC) dont 5 intégrant le pôle Espoirs de Dijon
Pôle Espoirs Dijon : 5 joueurs côte-doriens dans la future promotion
- **CPS U12** : Les CPD ont été organisés sur 3 Secteurs aux dates suivantes 23,30 Octobre 2017 – 10 Décembre 2017 -12, 19 Février 2018 – 9 et 16 Avril 2018 - suivi d'environ 110 joueurs.
Stage Intersecteur du 22 au 24 Juin 2018 à Cosne sur Loire : 16 joueurs côte-doriens représentant 6 clubs : Dijon FCO (7), Montbard Venarey Football (4) Fontaine les Dijon FC (3), ASPTT Dijon, USC Dijon.
- **Futsal U18** :
CPD à St Julien le 10 décembre 2017 :
Intersecteur à Avallon le 12 février 2018
Interligue U15 et U18 à Chaumont (2 côte doriens U15 représentant AS Beaune et 6 joueurs U18 ASPTT Dijon (2), Fontaine les Dijon FC, JDF21, JSIF, AS Quetigny)

24 intervenants membres de la cellule PPF représentant plus de 600 heures de bénévolat. Pour leur patience et leur investissement la DTD les remercie et leur renouvelle toute sa confiance.

La DTD remercie sincèrement et chaleureusement les clubs et leur municipalité pour la mise à disposition de leurs infrastructures de qualité, garantes des bonnes conditions d'accueil et de pratique pour nos sélections et détectations.

FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

- Football en milieu scolaire : 24 écoles dont 40 classes plus de 800 élèves – Co-organisé avec les clubs et l'USEP – 148 séances
4 rencontres sportives (2 avec l'USEP et 2 inter-écoles dans les clubs) + 4 manifestations (Petit tour à pied, Journée USEP)

- Championnat de France Futsal UNSS pour la section sportive collège de l'ASPTT Dijon
- Finale Académique Futsal UNSS pour la section lycée H.Fontaine de l'ASPTT
- Championnat de France UNSS Excellence pour le lycée J-M Boivin de Chevigny St Sauveur.

DEVELOPPEMENT et ANIMATION des PRATIQUES (DAP)

Cette cellule, forte de ses bénévoles, œuvre pour les actions du football d'animation et pour proposer de nouvelles pratiques. Elle intervient également en soutien des commissions Féminisation et Futsal de par leurs missions.

5 réunions de travail avec définition des pratiques, modélisation de la saison, communication autour de ces nouvelles pratiques, ont été au programme de la cellule.

Cette année a vu les premières expérimentations décidées l'année précédente. Une quinzaine d'actions ont vu le jour avec plus ou moins de succès et surtout les domaines du DAP (Foot Animation, FunFoot, Foot5, Loisirs, ...)

FOOT ANIMATION :

Outre les actions techniques présentées précédemment, l'accent a été porté sur la pratique U7. En réduisant le nombre de plateaux mais en augmentant le nombre d'enfants par site d'accueil, la cellule a favorisé la mixité entre clubs d'une même zone géographique. Des référents ont également été mis en place pour accompagner les clubs et veiller à l'application des directives pour le plaisir des enfants.

FUN FOOT :

Après une journée de sensibilisation le 30 septembre 2017 à St Julien, une pratique U15 fut mise en place avec 4 clubs autour de 4 pratiques : Foot à 8, Futsal, Foot5 et Futnet. A ces clubs est venus s'ajouter les clubs du dernier niveau départemental lors des actions Foot5 lors de la trêve.

Cette première expérimentation est enrichissante. Des erreurs et des dysfonctionnements ont été observés, mais une pratique régulière a pu avoir lieu. L'activité sera proposée la saison prochaine, en intégrant les clubs dans la construction et la modélisation de celle-ci.

FOOT5 : Dans le cadre du partenariat entre la FFF et URBAN SOCCER, des plateaux U9 et FunFoot ont été mise en place dans le centre de St Apollinaire.

LOISIR : Ce domaine n'étant pas une priorité, un état des lieux a été dressé autour de la pratique dite vétéran. Une soirée Futsal et Foot à 8 a été réalisée à St Julien avec 4 clubs vétérans (8 engagés).

FEMINISATION

R.A.S (cf le CR d'Elodie Ducreux)

FUTSAL

Le futsal étant une priorité de développement, une commission intégrée à la DTD a été créée. Elle en est qu'à ses débuts mais elle a le mérite de structurer notre démarche.

Toutefois, les actions techniques de cette pratique ont eu lieu :

- Pour la 1^{ère} fois, un CPD a eu lieu (voir paragraphe PPF)
- Une pratique événementielle de loisir (adultes, Féminine, et FunFoot) a été mise en place
- Une coupe départementale avec un bilan mitigé. Une participation un peu faible (40 équipes engagées sur 103) et quelques difficultés pour obtenir des créneaux dans les gymnases adaptés, sont à mettre au regard d'une belle organisation et d'une formule ayant satisfait les clubs.

Un échéancier de travail et des objectifs ont été mis en place, pour dès à présent, dynamiser le

développement du futsal en Côte d'Or. Deux objectifs principaux : Relancer un championnat D1 Futsal en Seniors, et mettre en place des coupes départementales de U13 à U18.

FOOTBALL DIVERSIFIE

Football Entreprise :

Cf Jean-Marie Pagant

Le Président : P-Y. BERNIER



VOEUX

COMITE DIRECTEUR

Vœu 1 - Protéger les clubs qui ont amené des licenciés à l'arbitrage

Exposé des motifs :

- Privilégier et protéger de manière encore plus significative les clubs qui ont amené à l'arbitrage des licenciés après les avoir accompagnés dans leur formation et leur parcours d'arbitres
- Réduire autant que possible les sollicitations pour s'attacher les services d'arbitres déjà engagés dans un club.

Modalités :

- Appliquer un droit de mutation de 500€ au club effectuant la demande de licence au titre du changement de club. Ce droit de mutation prévu au barème financier est applicable à tout club en compte avec le District de Côte d'Or à partir du 1^{er} juillet 2018.
- Dans le cas où l'arbitre a été formé par le club quitté, une rétrocession de 250€ sera effectuée sur le compte du club quitté
- Ce droit de mutation ne sera pas appliqué dans les cas retenus par les Commissions du statut de l'arbitrage Départementale et Régionale au titre des articles 32 et 35 (comportement violent, morale sportive)

Vœu 2- Obligations d'arbitres, article 1.1.C, annuaire district

Exposé des motifs :

- Modification du tableau des obligations d'arbitres en championnat Départemental D4, Foot entreprise et clubs n'engageant que des équipes de jeunes
- Dans l'ancienne version de l'annuaire, il n'y avait pas de sanctions sportives pour la dernière division de championnat

Modalités

- Suppression de la sanction : – 2 mutations dans le tableau pour seniors Départemental 4
- Modification du paragraphe : *Obligations et sanctions financières*
 - o Rajouter : *“la progressivité des sanctions ne s'applique pas à la dernière division de District”*
- La sanction financière de 40€ pour l'absence d'un arbitre auxiliaire demeure.

-

3 – Statuts de l'éducateur

Exposé des motifs :

- Avoir un fichier à jour des entraîneurs principaux des équipes engagées en championnat dans Footclubs
- Repréciser les obligations d'éducateurs

Modalités :

- Compléter les textes (*en italique*)

1.16 – STATUT DES EDUCATEURS.

Tous les entraîneurs principaux d'équipes engagées dans les catégories U13 à Seniors, y compris les catégories U15F, U18F et seniors F, doivent être déclaré à travers Footclubs et qu'elle que soit la division.

RAPPEL :

L'éducateur déclaré par les clubs doit IMPERATIVEMENT être titulaire du diplôme requis* et posséder une licence Animateur, Educateur Fédéral, Technique Régional ou Technique National.

Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur dans un délai de trente jours francs à compter de la date du 1^{er} match de leur championnat respectif, encourrent des sanctions.

La Commission rappelle aux clubs que l'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe. A ce titre, il répond aux obligations prévues au Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football Fédéral. Il est présent sur le banc de touche, donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique, avant et pendant le match et répond aux obligations médiatiques.

La section départementale du Statut en charge de son application, apprécie par tous les moyens, l'effectivité de la fonction d'entraîneur principal afin de déterminer si le club répond à ses obligations et en tire les conséquences notamment pour l'application des dispositions prévues aux articles 13 et 14 du Statut.

La commission informe les clubs que le nom de l'éducateur figurant sur la F.M.I doit obligatoirement correspondre à celui déclaré dans Footclubs lors de la demande de licence, même si celui-ci participe en tant que joueur. Dans ce cas, il sera demandé au club d'inscrire le joueur sous sa licence joueur et l'éducateur sous sa licence éducateur.

Par dérogation au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, la Commission accorde aux clubs un délai de (30) trente jours, à compter du premier match de championnat, pour régulariser la situation de leur encadrement technique. Passé ce délai, la commission infligera avec effet rétroactif depuis la 1^{ère} journée les pénalités sportives et/ou financières afférentes, aux clubs en infraction, sans formalité préalable.

En complément aux obligations prévues au Statut des Educateurs, les clubs disputant le championnat de D1 (ex Promotion District) sont tenus d'utiliser les services d'un Educateur titulaire du CFF3 (Animateur Seniors) minimum.

En complément aux obligations prévues au Statut des Educateurs, il est préconisé que les clubs disputant le championnat de U18 D1 (ex U18 Access) utilisent les services d'un Educateur attestant du module U19 minimum.

En complément aux obligations prévues au Statut des Educateurs, il est préconisé que les clubs disputant le championnat de U15 D1 (ex U15 Access) utilisent les services d'un Educateur attestant du module U15 minimum.

En complément aux obligations prévues au Statut des Éducateurs, il est préconisé que les clubs disputant le championnat de U13 D1 utilisent les services d'un Éducateur attestant du module U13 minimum.

Être titulaire d'un CFF, signifie avoir été certifié, c'est-à-dire avoir satisfait aux examens lors d'une certification.

L'obligation comprend les dispositions suivantes :

- Le club doit déclarer l'éducateur référent, par retour de mail et par mise à jour de footclubs.
- L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche où participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées. (Art 7-2 du statut de l'éducateur).
- En cas d'absence, l'éducateur **doit** être remplacé par un éducateur titulaire au minimum du *diplôme requis dans la division et la catégorie CFF3 (Animateur Séniors)*, l'arbitre doit le notifier dans l'onglet « INFO » - Règlements Locaux.
- En cas de suspension, l'éducateur doit se présenter le jour du match à l'arbitre pour que ce dernier le notifie sur la feuille de match informatisée dans l'onglet « INFO » - Règlements Locaux.
- La forme juridique des contrats à souscrire avec les éducateurs est définie dans le nouveau statut des éducateurs et entraîneurs (https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms_pdf/0003/46/cb1b778d87bd801362f2006028548867d4781ef2.pdf).
- A titre transitoire les diplômes du BEES1, BEES2, BEES3, DEPF, DEFF, DEF délivrés avant le 31 décembre 2013 pourront être utilisés **jusqu'au 25 avril 2018**. A partir de cette date, seuls les nouveaux diplômes seront reconnus Dans l'intervalle les détenteurs des anciens diplômes devront régulariser leur situation ou déposer une demande d'équivalence s'ils correspondent aux critères.
 - Auprès des services de l'état pour l'obtention du DES
 - Auprès de la FFF pour le BEF, le BEFF, le BEPF et auprès de la ligue régionale pour le BMF.

Des dérogations peuvent être accordées. Les modalités en sont les suivantes :

- L'éducateur ne satisfaisant pas aux obligations doit faire la demande de dérogation.
- En cas d'accession du niveau D2 à D1, une dérogation est accordée à l'éducateur pour une saison sous réserve que ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation,
- et :
- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle (engagement sur l'honneur).
- En cas de maintien en D1, et/ou d'échec à la formation CFF3, une nouvelle dérogation peut être attribuée sous réserve de l'obtention du CFF3. En cas d'échec, les amendes respectives seront appliquées par effet rétroactif.
- En cas de non-obtention du CFF3 à l'issue de la formation, lors de ces saisons l'éducateur ne pourra plus bénéficier d'une nouvelle dérogation.

Rappel du règlement applicable à la saison 2017/2018

D'après le statut de l'éducateur, chapitre 2 – Article 13 - §1, les équipes de district ne sont pas soumises à la désignation (ou déclaration) de ses éducateurs.

Equipes	Obligations	Sanctions financières	Sanctions sportives
Seniors D1	Licence Educateur Fédéral + CFF3	20 € / match	Aucune
U18 D1	Licence Educateur Fédéral (CFF1 ou CFF2 ou CFF3)	0 € (préconisation)	Aucune
U18 D2 et D3	Aucune	Aucune	Aucune
U15 D1	Licence Educateur Fédéral (CFF1 ou CFF2 ou CFF3)	0 € (préconisation)	Aucune
U15 D2 et D3	Aucune	Aucune	Aucune
U13 D1	Aucune	Aucune	Aucune
U13 D2 et D3	Aucune	Aucune	Aucune

Projet applicable à partir de 2018/2019

La désignation (ou déclaration) des éducateurs principaux de chaque équipe du club est obligatoire. Cette désignation doit se faire par footclubs (ou lorsque cela est exigé par coupon réponse). Par dérogation au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, la Commission accorde aux clubs un délai de (30) trente jours, à compter du premier match de championnat, pour régulariser la situation de leur encadrement technique. Passé ce délai, la commission infligera avec effet rétroactif depuis la 1ère journée les pénalités sportives et/ou financières afférentes, aux clubs en infraction, sans formalité préalable.

Équipes	Obligations	Sanctions financières	Sanctions sportives
Seniors D1	Licence Educateur Fédéral + CFF3	20 € / match	Aucune
U18 D1	Licence Animateur + module U19	0 € (préconisation)	Aucune
U18 D2 et D3	Aucune	Aucune	Aucune
U15 D1	Licence Animateur + module U15	0 € (préconisation)	Aucune
U15 D2 et D3	Aucun	Aucune	Aucune
U13 D1	Licence Animateur + Module U13	0 € (préconisation)	Aucune
U13 D2 et D3	Aucune	Aucune	Aucune

Vœu 4 - Championnats jeunes

Procédure des engagements en championnats jeunes

Les engagements des clubs se font selon 4 étapes :

- Une période de candidature des clubs
- Une validation et communication officielle par la commission sportive sur proposition de la DTD.
- Une période de refus possible pour les clubs sélectionnés

- Une validation et une publication officielle par la commission sportive.

Tableau valable pour les 3 catégories U13, U15 et U18.

	<i>D1</i>	<i>D2</i>	<i>D3</i>
Période de candidature	Du 18 au 30 juin 2018	Du 16 au 31 août 2018	Du 16 au 31 août 2018
Validation et communication officielle	2 juillet 2018	3 septembre 2018	3 septembre 2018
Période de refus	Du 2 au 10 juillet 2018	Du 3 au 7 septembre (sauf U13)	Du 3 au 7 septembre (sauf U13)
Publication officielle	11 juillet 2018	10 septembre 2018	10 septembre 2018

Comment candidater ?

Les clubs candidatent obligatoirement par FOOTCLUB, à travers la rubrique engagement.

L'ouverture des engagements sur FOOTCLUB en fonction du niveau :

- est sans limite de nombre. La commission Technique et la commission sportive établiront un classement des candidatures selon les critères définis.
- Est possible uniquement durant la période désignée.

Que faire en cas de doute sur mon nombre de points pour candidater ?

Un club pour la même équipe peut s'engager en D1 et D2. De fait son dossier sera étudié dans les deux cas. Après la validation par les commissions technique et sportive, une période de refus permet de se désengager du niveau si votre candidature a été retenue (cf schéma ci-dessous).

Quand est ce que l'engagement est officiel ?

L'engagement de l'équipe devient officiel lors de la publication officielle lors du PV de commission sportive après la période de refus.



Comment s'organiseront nos championnats jeunes masculins lors de la saison 2018-2019 ?

Circonstances et environnement

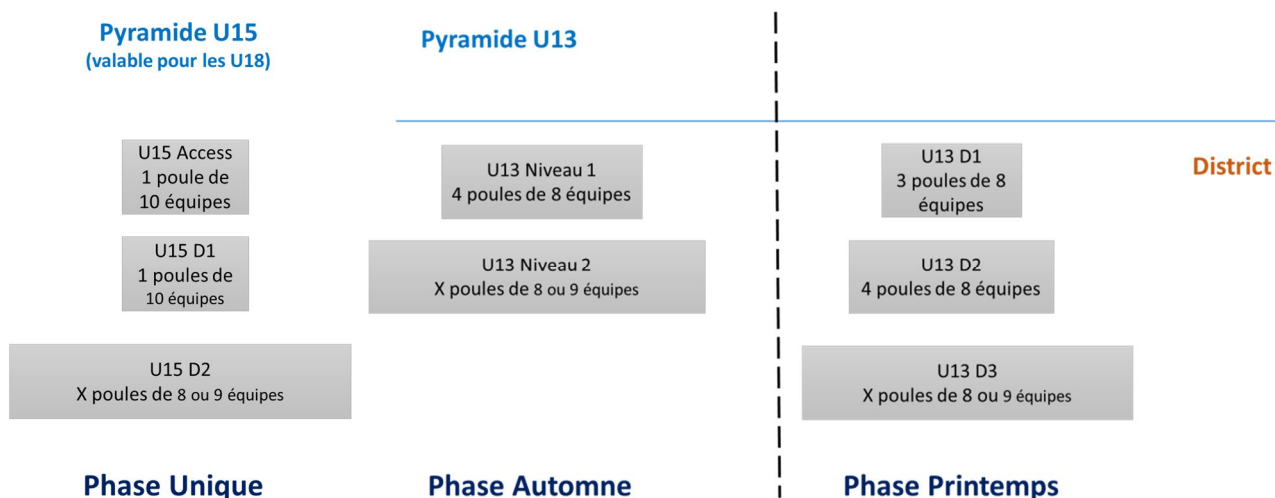
Le schéma des championnats jeunes masculins subit une réforme des compétitions. Voté à l'AG de Dole le 17 juin 2017, ce schéma a pour incidence majeur, un déroulement en 2 phases du niveau le plus proche de ceux du District.

La volonté de la FFF de structurer les clubs avec une politique d'incitation est inscrite au cœur de cette réforme des compétitions (Licences Clubs, Label Jeunes, ...).

L'opportunité d'offrir la possibilité, quel que soit le club, de faire jouer chaque génération (1 ou 2 années d'âge) à son niveau réel.

Quel est le schéma actuel de nos championnats départementaux en 2017/2018 ?

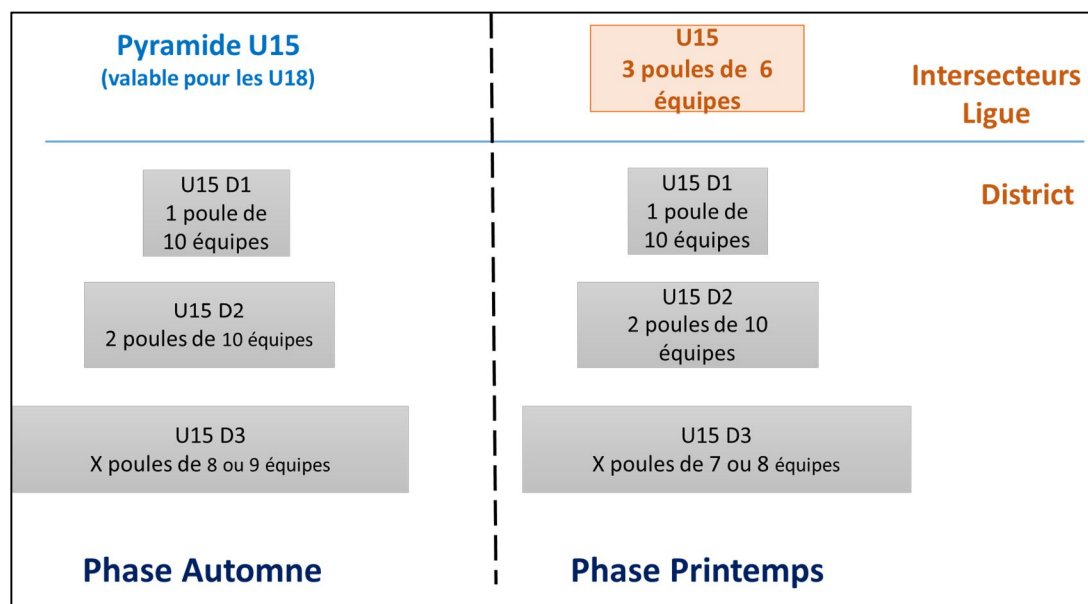
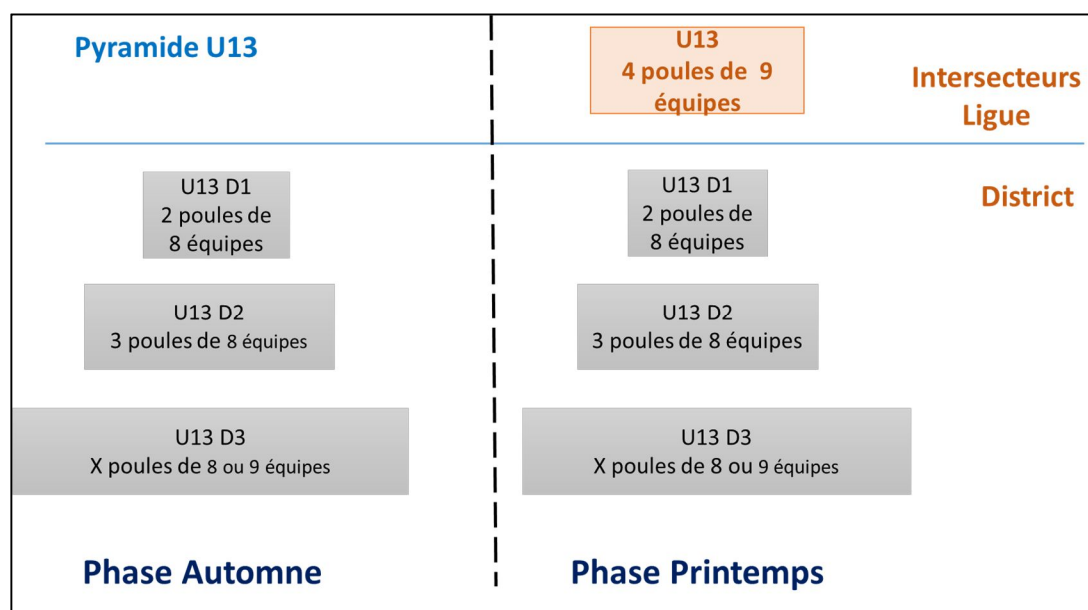
Actuellement les championnats départementaux sont organisés selon la pyramide ci-dessous et se joue tout au long de la saison.



Quelle sera la nouvelle organisation en 2018/2019 ?

Première modification, l'organisation se fera en 2 phases. Une phase d'Automne et une phase de Printemps.

La pyramide est rééquilibrée. Les poules ne pourront excéder 10 équipes en U15 et U18 et le nombre de poule par niveau est logique.



Quelles équipes participeront à ces championnats ?

NOUVEAU – Les clubs doivent OBLIGATOIREMENT candidater !

ADMISSIONS – Article 47 des règlements de la Ligue

La participation aux championnats départementaux se fait sur candidature des clubs dans les formes et délais convenus par la commission compétente.

Les championnats départementaux sont ouverts aux équipes de clubs, aux ententes et aux groupements de clubs.

Toutefois, si des clubs en entente la saison précédent, créent un groupement ou fusionnent (sans ajout, ni retrait de club(s)), la nouvelle entité pourra bénéficier des points acquis sportivement au regard de son classement lors de la saison précédente.

En cas de non admission la candidature n'est pas reversée automatiquement dans les candidatures d'engagement de la division inférieure. Une seconde candidature doit être réalisée. Elle sera soumise au même principe. Et cela ainsi de suite.

Engagement des équipes réserves :

Le principe est le même, sauf dans les divisions où l'engagement est spécifiquement limité (U13 D1) et applicable sur l'équipe réserve N-1 de la génération concernée.

En cas d'absence d'équipe réserve, il s'agit d'une création d'équipe et ne pourra pas prétendre à s'engager en D1. De plus, elle aura un score de 0 concernant les 70% de points liés aux critères sportifs.

Classement des clubs candidats

Le choix des clubs participants à ses championnats départementaux sera effectué par la commission départementale sportive et la Direction Technique Départementale, selon un barème d'accession comprenant plusieurs critères :

MAXIMUM DE POINTS PAR EQUIPE : 100 POINTS (SANS BONUS) BASE DE 50 POINTS EN U13		
<i>Critères sportifs</i> <i>(70% des points)</i>	<i>Critères structurels</i> <i>(30% des points)</i>	<i>Malus</i> <i>(Points retirés)</i>
Le nombre de points attribués par équipe variera selon la place au classement obtenue par celle-ci lors du championnat 2017/2018 dans le ou les championnats de référence 1 ^{er} = 70 points 2 ^{ème} = 64 points ...	Le nombre de points attribués variera selon : ✓ <u><i>l'encadrement de l'équipe</i></u> <u><i>(10 points)</i></u> Diplôme de l'éducateur en charge de l'équipe lors du championnat 2017/2018. • BMF = 10 pts • CFF1+2+3 = 8 pts • ...	Des points seront enlevés pour: ✓ Un forfait simple constaté lors de la saison 2017/2018 ➔ -10 points ✓ Un dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 7 matchs (joueurs, dirigeants et éducateurs) ➔ - 5 points par matchs

BONUS Des bonus peuvent être ajoutés à cette base « sportive ». Les critères seront différents selon la catégorie.	✓ <u>le Label Jeunes</u> <u>(20 points – 5 points en U13)</u> Niveau du Label obtenu : • Elite = 20 points • Excellence = 16 points • Espoirs = 12 points Tout club ayant engagé une démarche de labellisation jusqu'à son terme pourra prétendre à obtenir des points en fonction du nombre de volets validés dans le cadre de ce label. • 3 volets sur 4 = 8 points • 2 volets sur 4 = 6 points • 1 volet sur 4 = 4 points	✓ Un joueur du club absent sans motif valable lors de rassemblements départementaux ou régionaux dans le cadre du Plan de Performance Fédérale (PPF) ➔ - 2 points
---	---	---

Départage des équipes classées à égalité

CANDIDATURES – DEPARTAGE (Article 49 règlements de la Ligue)

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application des barèmes d'admission, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- ✓ Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club.
- ✓ Le ratio de licenciés jeunes sur le total de licenciés du club.
- ✓ Le nombre d'éducateurs diplômés.

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 8 équipes. Les équipes réserves ne peuvent pas s'engager. Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

Il n'est pas possible de prendre en compte l'année N-1 de la génération (U11). Les points sont comptabilisés par rapport au bilan de l'année précédente en U13.

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
Classement U13 N -1 du club	Intersecteurs Projet d'application sur U13 D1 toutes poules confondues saison 17/18	Classement	Points
		1 ^{er}	35 pts
		2 ^{ème}	31 pts
		3 ^{ème}	27 pts
		4 ^{ème}	23 pts
		5 ^{ème}	19 pts
	D1 Projet d'application sur U13 D2 toutes poules saison 17/18	6 ^{ème}	15 pts
		1 ^{er}	23 pts
		2 ^{ème}	19 pts
		3 ^{ème}	15 pts
		4 ^{ème}	11 pts
		5 ^{ème}	7 pts
		6 ^{ème}	3 pts
		7 ^{ème}	2 pts
	D2 Projet d'application sur U13 D3 toutes les poules saison 17/18	8 ^{ème}	1 pt
		1 ^{er}	7 pts
		2 ^{ème}	3 pts
		3 ^{ème}	2 pts
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 5 pts			
Si participation phase régionale Festival Pitch U13 = 5pts			
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
	Diplôme		Points
	BEF ou +		+ 5 pts
	BMF		+2 pts
	CFF 1 2 3		10 pts
	CFF 2		8 pts
	Module U13		5 pts
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	5 pts
		Excellence	5 pts
		Espoir	5 pts
		3 projets sur 4	3 pts
		2 projets sur 4	2 pts
		1 projet sur 4	1 pt
MALUS			
	Type		Points
Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué/date)			-2 pts

CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D2 ET D3

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera de la manière suivante :

- Niveau D2 en 3 groupes de 8 équipes.
- Niveau D3 en 4 ou plus groupes de 8 ou 9 équipes

L'engagement sera soumis à une journée en formule échiquier par zone géographique. Entre 4 et 6 sites regroupant entre 12 à 16 équipes. Les 4 premiers de chaque site lors de cette journée seront engagés en niveau D2 ainsi que les premiers ayant-droits.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en un groupe unique de 10 équipes. Les équipes réserves peuvent s'engager. Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D1			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
		Classement	Points
Classement U14R N-1			70
Classement U13 Intersecteurs phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D1 toutes les poules saison 17/18		1 ^{er}	70
		2 ^{eme}	64
		3 ^{eme}	58
		4 ^{eme}	52
		5 ^{eme}	46
		6 ^{eme}	40
		7 ^{eme}	34
		8 ^{eme}	28
		9 ^{eme}	22
Classement U13 D1 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D2 toutes les poules saison 17/18		1 ^{er}	20
		2 ^{eme}	16
		3 ^{eme}	12
		4 ^{eme}	8
		5 ^{eme}	6
		6 ^{eme}	4
		7 ^{eme}	2
		8 ^{eme}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts			
Si participation phase régionale Festival Pitch U13 = 20 pts			
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
Diplôme			Points
BEF ou +			+ 2 pts
BMF			10
CFF 1 2 3			8
CFF 2			6
Module U15			4
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	20
		Excellence	16
		Espoir	12
		3 projets sur 4	8
		2 projets sur 4	6
		1 projet sur 4	4
MALUS			
Type			Points
Forfait simple			-10
Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante			
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs			-5
Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)			-2

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D2

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 10 équipes en D2. Les équipes réserves peuvent s'engager. Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D2			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
		Classement	Points
Classement U13 D1 phase Printemps N-1			70
Classement U13 D2 phase Printemps N-1 Projet d'application sur U13 D2 toutes les poules saison 17/18		1 ^{er}	70
		2 ^{ème}	64
		3 ^{ème}	58
		4 ^{ème}	52
		5 ^{ème}	46
		6 ^{ème}	40
		7 ^{ème}	34
		8 ^{ème}	28
Classement U13 D3 phase Printemps N-1		1 ^{er}	20
Projet d'application sur U13 D3 toutes les poules saison 17/18		2 ^{ème}	16
		3 ^{ème}	12
		4 ^{ème}	8
		5 ^{ème}	6
		6 ^{ème}	4
		7 ^{ème}	2
		8 ^{ème}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts			
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
Diplôme			Points
BEF ou +			+ 2 pts
BMF			10
CFF 1 2 3			8
CFF 2			6
Module U15			4
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	20
		Excellence	16
		Espoir	12
		3 projets sur 4	8
		2 projets sur 4	6
		1 projet sur 4	4
MALUS			
Type			Points
Forfait simple			-10
Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante			
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs			-5
Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)			-2

CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D3

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en et X groupes de 8 à 10 équipes en D3.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau d'engagement du niveau D2.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D1

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en un groupe unique de 10 équipes. Les équipes réserves peuvent s'engager sauf dans le cas d'une création d'équipe réserve de cette génération.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D1			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
		Classement	Points
U17R saison 17/18			70
U16R saison 17/18			70
Classement U15 Intersecteurs phase Printemps N-1	Projet d'application sur U15 Access 17/18	1 ^{er}	70
		2 ^{ème}	64
		3 ^{ème}	58
		4 ^{ème}	52
		5 ^{ème}	46
		6 ^{ème}	40
Classement U15 D1 phase Printemps N-1	Projet d'application sur U15 D1 saison 17/18	1 ^{er}	36
		2 ^{ème}	32
		3 ^{ème}	28
		4 ^{ème}	24
		5 ^{ème}	20
		6 ^{ème}	16
		7 ^{ème}	12
		8 ^{ème}	8
		9 ^{ème}	4
		10 ^{ème}	0
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
Diplôme		Points	
BEF ou +		+ 2 pts	
BMF		10	
CFF 1 2 3		8	
CFF 2		6	
Module U18		4	
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	20
		Excellence	16
		Espoir	12
		3 projets sur 4	8
		2 projets sur 4	6
		1 projet sur 4	4
MALUS			
Type		Points	
Forfait simple		-10	
Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante			
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs		-5	
Absence PES U15(absence non justifiée d'un joueur convoqué)		-2	

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D2

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en 2 groupes de 10 équipes en Les équipes réserves peuvent s'engager.
Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau ci-après :

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D2			
A partir de la saison 2018/2019			
CRITERES SPORTIFS - 70% des points			
		Classement	Points
U15 D1 – Projet d'application sur U15 Access saison 17/18			70
Classement U15 D2 phase Printemps N-1		1 ^{er}	70
		2 ^{eme}	64
		3 ^{eme}	58
		4 ^{eme}	52
		5 ^{eme}	46
		6 ^{eme}	40
		7 ^{eme}	34
		8 ^{eme}	28
Projet d'application sur U15 D1 toutes les poules saison 17/18			
		1 ^{er}	20
		2 ^{eme}	16
		3 ^{eme}	12
		4 ^{eme}	8
		5 ^{eme}	6
		6 ^{eme}	4
		7 ^{eme}	2
Classement U15 D3 phase Printemps N-1		8 ^{eme}	0
		1 ^{er}	20
		2 ^{eme}	16
		3 ^{eme}	12
		4 ^{eme}	8
		5 ^{eme}	6
		6 ^{eme}	4
		7 ^{eme}	2
		8 ^{eme}	0
Si participation phase départementale Festival Pitch U13 = 10 pts			
CRITERES STRUCTURELS – 30 % des points			
CRITERES ENCADREMENT			
	Diplôme		Points
	BEF ou +		+ 2 pts
	BMF		10
	CFF 1 2 3		8
	CFF 3		6
	Module U18		4
CRITERES LABEL CLUB			
Eligibilité : Avoir candidaté au label		Niveau	Points
		Elite	20
		Excellence	16
		Espoir	12
		3 projets sur 4	8
		2 projets sur 4	6
		1 projet sur 4	4
MALUS			
	Type		Points
	Forfait simple		-10
	Forfait général = Disparition de l'équipe la saison suivante		
	Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant, ou éducateur) de 7 matchs		-5
	Absence PES U13-U12 (absence non justifiée d'un joueur convoqué)		-2

CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D3

PHASE AUTOMNE

La phase automne se déroulera en X groupes de 8 à 10 équipes en D3.

Les demandes des clubs seront classées suivant les critères définis dans le tableau d'engagement du niveau D2.

Les équipes réserves peuvent s'engager.

PHASE PRINTEMPS U13-U15-U18

PHASE PRINTEMPS

La composition des groupes de la phase de printemps est fonction de la phase automne. Des accessions sont prévues afin de garantir la stabilité de la pyramide départementale suite aux équipes qui représenteront le district de Côte d'Or lors de la phase printemps de l'intersecteur de Ligue.

U13

- D1 : X équipes* rejoignent le niveau Intersecteur. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} et/ou 2^{ème} du niveau D2 phase Automne. Les deux équipes issues du même groupe de la phase automne doivent être dans des groupes différents en phase printemps.
- D2 : X équipes rejoignent le niveau D1. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} des groupes de niveau D3 de la phase automne, en cas d'apport insuffisant, le complément sera fait par les équipes classées 2^{ème} des groupes de D3 de la phase automne. Ces deuxième seront classés selon un ratio de points / match pour établir une priorité.
- D3 : X équipes rejoignent le niveau D2. Elles ne sont pas compensées. En fonction du nombre d'équipes engagées au sein de la catégorie U13 :
 - Soit les groupes sont composés avec un nombre inférieur d'équipes
 - Soit un groupe sera retiré de la pyramide uniquement pour la phase printemps

U15 et U18

- D1 : X équipes* rejoignent le niveau Intersecteur. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} et l'équipe meilleure 2^{ème} du niveau D2 phase Automne le cas échéant (limite à 3 équipes).
- D2 : X équipes rejoignent le niveau D1. Elles sont compensées par les équipes classées 1^{ère} des groupes de niveau D3 de la phase automne, jusqu'au 2^{ème} ayant droit.
- D3 : X équipes rejoignent le niveau D2. Elles ne sont pas compensées. En fonction du nombre d'équipes engagées au sein de la catégorie U15/U18 :
 - Soit les groupes sont composés avec un nombre inférieur d'équipes
 - Soit un groupe sera retiré de la pyramide uniquement pour la phase printemps

**Le nombre de représentant du District de Côte d'Or est fonction du nombre de licenciés et du nombre d'équipes U13 engagées en championnat en Côte d'Or par rapport au nombre de licenciés et du nombre d'équipes U13 engagées pour l'ensemble du territoire de la Ligue de Bourgogne Franche-Comte (idem en U15/U18).*



D1 -> CHENOVE 1

D2

Groupe A -> FONTAINE LES DIJON 2

Groupe B -> FCCL

D3

Groupe A -> MVF 2

Groupe B -> MANLAY

Groupe C -> MARSANNAY 2

Groupe D -> ST JEAN DE LOSNE 2

D4 – NIVEAU HAUT

Groupe A -> ST APOLLINAIRE 4

Groupe B -> CHENOVE 3

Groupe C -> Ent FCCL 2

Groupe D -> Ent ETEVAUX

U18 ACCESS -> JDF 21

U18 D1

Groupe A -> MARSANNAY

U18 D2

Groupe A -> MEURSAULT

Groupe B -> Ent USSE

U15 ACCESS -> USCD 2

U15 D1 -> Ent TART LE HAUT VARANGE

U15 D2

Groupe A -> ENT UFCO

Groupe B -> LONGVIC

Groupe C -> MEURSAULT

FOOT ENTREPRISE :

D1 -> MUNICIPAUX CHENOVE

D2 -> JURISTES



LISTE DES MEDAILLES

Au titre des clubs :

ASDDOM : MM. BOULA Charles, ZITA José

JDF 21 : MM. ELMORABET Mehdi, AMMERICH Didier

EF VILLAGES : M. MEYER Jean Luc

Au titre de la CDA :

M. MASSON Marc,

M. FERNANDEZ Marc,

M. RUDE Vincent,

M. VEREZ Steve

M. THIBERT Valerian

Au titre des Féminines : Camille LERCH (à titre posthume)

Au titre du Foot Entreprise : M. MONTEIRO DE BARROS Antonio, du club de MUNICIPAUX DIJON